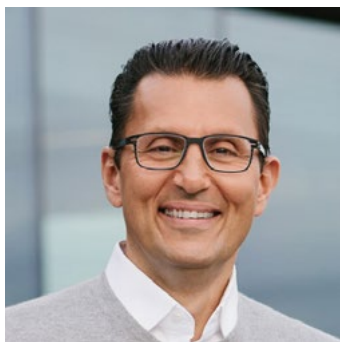


Intégrité sans  
compromis :  
Code de  
conduite  
et d'éthique  
d'Intuit

# Un message de Sasan Goodarzi



Bonjour à tous.

**L'intégrité sans compromis** est une valeur fondamentale d'Intuit. Elle constitue le fondement de notre identité et définit la façon dont nous fonctionnons en tant qu'entreprise.

Nous croyons que nous avons l'obligation d'agir correctement, même lorsque personne n'est témoin, que ce soit pour nos employés, nos clients ou nos partenaires du monde entier.

Le changement continue de se produire tout autour de nous, tant à l'interne qu'à l'extérieur. Surtout si l'on songe aux données clients intégrées, à l'apprentissage automatique et à l'intelligence artificielle. Ces changements rendent impérative l'amélioration de la protection de nos renseignements, de notre lieu de travail et de notre culture. Cela ne se résume pas à suivre de la formation. Il s'agit de la façon dont nous prenons des décisions et de ce que nous ferons et ne ferons pas. Cela signifie que nous devons nous comporter de manière à gagner et à conserver la confiance de nos employés, clients et partenaires. Au fur et à mesure que nous avançons et accélérons notre travail, nous demandons à chaque employé d'adhérer à notre principe d'intégrité sans compromis. Peu importe que vous soyez un haut responsable de longue date ou qu'il s'agisse de votre premier emploi à la fin de vos études. Agissez toujours correctement. Ayez le courage de parler si vous voyez une chose avec laquelle vous êtes en désaccord. Et, quoi qu'il en soit, assumez la responsabilité d'agir avec intégrité et d'exiger que les autres fassent de même tous les jours, dans tout ce que nous faisons. Nous devons tous collaborer pour nous assurer qu'Intuit dispose d'un environnement de travail sûr, éthique et inclusif, dans lequel chacun peut avoir un impact, apprendre, grandir et se sentir connecté.

**Merci.**

Sasan Goodarzi  
Président-directeur général d'Intuit

Intuit s'engage à créer un environnement de travail sûr, éthique et inclusif afin que les employés puissent faire le meilleur travail de leur vie.

Intuit s'attend à ce que tous les membres du personnel agissent avec intégrité, respectent les lois et nos politiques et n'hésitent pas à demander de l'aide en cas de doute et à signaler leurs préoccupations à cet égard. Parce qu'aucun document ne peut jamais traiter de toutes les situations pouvant survenir, lorsque notre Code de conduite et d'éthique, nos valeurs fondamentales et nos politiques ne répondent pas à votre question, demandez de l'aide et faites appel à votre jugement.

**Soyez ouvert, honnête et franc dans tout ce que vous faites pour Intuit.**

# Nos attentes

Tous les employés et les travailleurs contractuels doivent se conformer au Code de conduite et d'éthique d'Intuit ainsi qu'à l'ensemble des lois et des règlements.

Si les lois ou les règlements sont moins rigoureux que le Code de conduite et d'éthique et les politiques d'Intuit, respectez le présent Code de conduite et d'éthique ainsi que les politiques d'Intuit. Vous êtes responsable de votre comportement, et ce, en tout temps.

Si vous êtes un responsable des ressources humaines, nous espérons que vous aiderez votre équipe à comprendre ce que signifie agir avec intégrité et que vous signalerez toutes les situations dont on vous fait part. Créez un environnement dans lequel les employés et les travailleurs occasionnels se sentent à l'aise de poser des questions sur ce que signifie agir correctement pour Intuit et tous nos partenaires (employés, clients, partenaires et actionnaires). Incitez les autres à signaler des situations problématiques, quelle que soit la voie choisie, et demandez à vos employés et aux travailleurs occasionnels de faire preuve d'honnêteté en tout temps. Il vous incombe également de réagir aux comportements inappropriés et contraires à l'éthique que vous observez.

**Si vous voyez quelque chose, vous devez le dire et agir, même si cela se produit en dehors de votre équipe immédiate.**

# À qui vous adresser si vous avez des questions :

## **Pour obtenir de l'aide concernant des questions sur ce Code de conduite et d'éthique ou si vous avez des questions sur ce qu'il convient de faire dans une situation donnée :**

- Consultez nos [politiques destinées à nos employés](#), qui comportent plus de détails et viennent compléter le présent Code de conduite et d'éthique ou la FAQ sur le Code de conduite et d'éthique
- Adressez-vous à votre gestionnaire ou à HR Connect
- Communiquez avec l'équipe responsable de l'éthique d'Intuit en faisant appel à Poser une question relative à l'éthique

## **Signalez les problèmes à l'une de ces ressources :**

- Votre gestionnaire ou les dirigeants
- Votre responsable des ressources humaines
- Poser une question relative à l'éthique
- L'employeur ou l'entreprise qui vous a embauché, si vous êtes un travailleur occasionnel
- HR Connect
- La [ligne Intuit sur l'intégrité](#), un service tiers externe, traite les signalements anonymes dans la plupart des pays, 24 heures sur 24, 365 jours par année

Si on vous demande de participer à une enquête ou si vous avez une question sur un problème d'éthique, nous nous attendons à ce que vous coopériez et fournissiez des renseignements complets et exacts.

### **Nous n'exerçons pas de représailles**

Intuit ne tolère pas les représailles à l'encontre de quiconque soulève de bonne foi une question d'éthique. Nous voulons que les employés et les travailleurs occasionnels expriment leurs préoccupations en utilisant la méthode de communication qu'ils préfèrent.

Consultez les [politiques d'égalité d'emploi et d'interdiction du harcèlement d'Intuit](#) pour en savoir plus à ce sujet.

# Table des matières

## **Nous favorisons un environnement de travail sûr, éthique et inclusif.**

Nous encourageons la diversité et l'inclusion **7**

Nous nous attendons à ce que les employés aident à prévenir le harcèlement **7**

La sécurité de notre personnel est une priorité **8**

Nous évitons les conflits d'intérêts réels ou apparents **8**

## **Nous respectons les lois et nos politiques.**

Nous interdisons les opérations d'initiés, y compris les opérations entre membres de la famille et d'autres membres du ménage **12**

Nous respectons toutes les lois antitrust et sur la concurrence **13**

Nous nous conformons aux lois du commerce international **14**

Nous n'autorisons ni ne soutenons le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme **15**

Nous interdisons les pots-de-vin et la corruption **15**

Nous respectons les lois relatives aux contributions politiques, au lobbying et aux contrats du gouvernement **16**

Nous protégeons la vie privée, les renseignements confidentiels et les biens de nos clients et de nos employés **18**

Nous respectons les lois sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur **19**

## **Nous faisons preuve d'intégrité.**

Nous parlons avec honnêteté, franchise et respect dans les communications publiques **21**

Nous communiquons toujours avec intégrité les renseignements financiers et comptables **22**



Nous favorisons  
un environnement  
sécuritaire, éthique  
et inclusif.

**intuit**

# Nous encourageons la diversité et l'inclusion

Chez Intuit, la diversité et l'inclusion font partie de notre culture et de l'identité de notre entreprise. Nous croyons que l'innovation s'épanouit dans un environnement de travail qui réunit les perspectives et l'expérience d'un large éventail de personnes provenant de tous les horizons.

Intuit offre des possibilités d'emploi égales pour tous et ne tolère aucune discrimination fondée sur l'expression de genre, l'origine ethnique ou tout autre critère prévu par la loi. Tous les employés doivent respecter nos politiques d'égalité des chances en matière d'emploi (absence de discrimination). Nous fournissons également aux employés des ressources leur permettant de demander et d'obtenir des aménagements raisonnables en milieu de travail en raison d'un handicap ou de convictions religieuses.

Échangez toujours sur des croyances et des points de vue différents de manière courtoise et respectueuse. N'oubliez pas que tout le monde ne peut pas partager votre point de vue.

Consultez la [politique d'égalité des chances en matière d'emploi d'Intuit](#) pour en savoir davantage à ce sujet.

# Nous nous attendons à ce que les employés aident à prévenir le harcèlement

Nous voulons que tous nos employés agissent avec professionnalisme, fassent preuve de jugement et se traitent avec respect. Nous interdisons tout geste de nature sexuelle ou importun et non souhaité qui pourrait créer un environnement de travail intimidant, hostile ou blessant pour les employés. Nous interdisons également de tels comportements lorsqu'ils visent d'autres caractéristiques protégées telles que la race et l'origine ethnique, l'origine nationale, l'âge, l'orientation sexuelle, la présence d'une incapacité ou l'identité de genre.

Consultez la [politique d'Intuit sur l'interdiction du harcèlement](#) pour en savoir davantage à ce sujet.



## La sécurité de notre personnel est une priorité

Ne compromettez jamais votre propre sécurité ou celle des autres. Intuit ne tolère pas la violence ni les menaces. En outre, si vous agissez pour le compte de l'entreprise ou participez à un événement d'entreprise au cours duquel de l'alcool est servi, nous nous attendons à ce que vous buviez de façon responsable ou que vous absteniez de consommer de l'alcool.

Consultez les politiques d'Intuit sur la [violence au travail, la drogue et l'alcool](#) pour en savoir davantage à ce sujet.

## Nous évitons les conflits d'intérêts réels ou apparents

Nous interdisons toute situation où un membre d'Intuit semblerait faire passer ses intérêts personnels ou financiers ou ceux d'une autre entreprise avant les intérêts d'Intuit. Pour éviter les conflits d'intérêts, abstenez-vous des comportements suivants :

- Prendre part à une décision pour le compte d'Intuit dont vous, un membre de votre famille, un ami proche ou une personne avec qui vous entretenez des liens personnels tirez un avantage financier ou personnel réel ou apparent.
- Détourner les renseignements confidentiels ou la propriété intellectuelle d'Intuit à votre avantage ou au profit d'une autre personne ou entreprise.
- Saisir des occasions d'affaires portées à votre connaissance dans le cadre de votre travail sans en informer Intuit.
- Accepter des honoraires ou une rétribution pour participer à des activités qui font partie de vos fonctions. Vous pouvez refuser ces sommes ou faire un don à un organisme de charité

Vous devez également divulguer les situations suivantes au groupe Poser une question relative à l'éthique pour examen et approbation, car elles peuvent constituer un conflit d'intérêts :

- Siéger au conseil d'administration ou à un comité consultatif d'une entreprise à but lucratif, ou, si vous venez de commencer chez Intuit, continuer à siéger à des conseils d'administration d'organisations à but lucratif.
- Travailler pour une autre entreprise, y occuper un poste, agir comme consultant auprès de celle-ci ou en recevoir des avantages financiers, si cette organisation : a) entretient une relation actuelle ou future dont il est raisonnable de prévoir l'existence avec Intuit, b) vient concurrencer la stratégie commerciale actuelle ou qu'il est raisonnable de prévoir d'Intuit ou c) met au point une technologie susceptible de faire double emploi avec l'utilisation actuelle ou raisonnablement anticipée d'Intuit.
- Faire des investissements qui pourraient influencer ou sembler influencer les décisions que vous êtes susceptible de prendre pour le compte d'Intuit, y compris des investissements dans une société avec laquelle Intuit est en relation ou pourrait être en relation ou qui concurrence la stratégie commerciale actuelle ou qu'il est raisonnable de prévoir d'Intuit. Cette restriction exclut la propriété d'actions, d'obligations ou d'autres titres de sociétés cotées en bourse, si la valeur des titres possédés est inférieure à 1 % de la valeur de la catégorie de ces titres. Cela exclut également les investissements dans des fonds communs de placement, de capital de risque ou des fonds similaires qui investissent dans un large éventail de sociétés et de secteurs pouvant inclure des concurrents, des partenaires ou des fournisseurs d'Intuit, dans la mesure où vous êtes un investisseur passif.

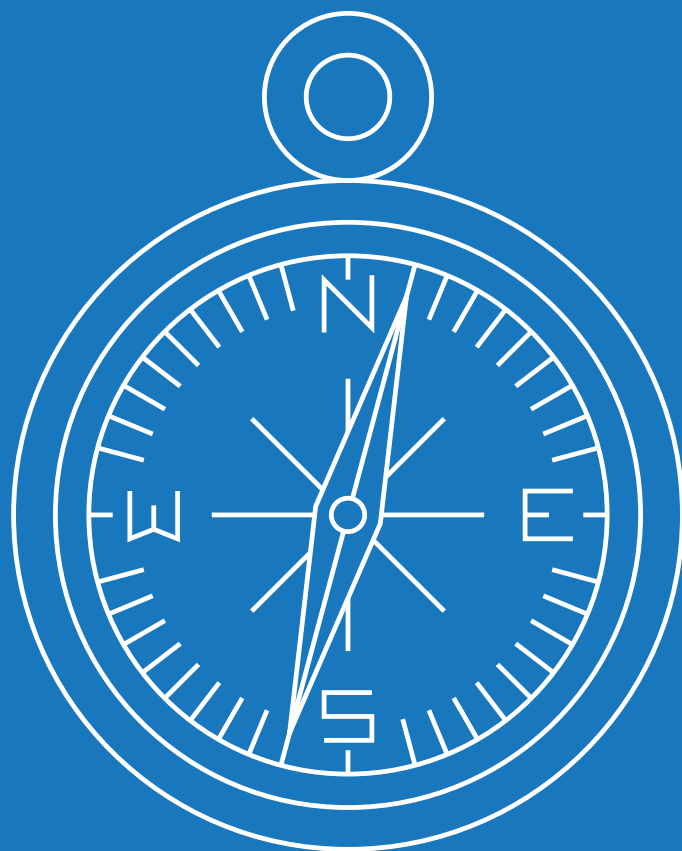
**Si vous vous trouvez dans une autre situation pouvant présenter un conflit d'intérêts apparent ou réel, faites appel à Poser une question relative à l'éthique pour obtenir des éclaircissements.**

En règle générale, la participation aux conseils d'administration d'organismes sans but lucratif ou d'associations professionnelles ne crée pas de conflits d'intérêts. Toutefois, avisez toujours votre supérieur de votre participation aux activités d'organismes sans but lucratif. Si vous et votre gestionnaire pensez que les intérêts d'Intuit et ceux de l'organisme sans but lucratif risquent d'entrer en conflit, faites appel à Poser une question relative à l'éthique.

**Cadeaux et activités de divertissement :** Vous et les membres de votre famille ne pouvez pas accepter de cadeaux ni participer à des activités de divertissement s'ils semblent entraver votre capacité à prendre des décisions d'affaires objectives. Les cadeaux et les activités de divertissement :

- doivent être offerts ouvertement et directement, sans rien attendre en retour;
- ne doivent pas être sollicités;
- ne doivent pas être de l'argent ou des quasi-espèces (par exemple une carte-cadeau ou un chèque-cadeau);
- doivent être de valeur inférieure aux limites imposées par Intuit quant aux cadeaux et aux activités de divertissement;
- ne doivent pas être récurrents;
- ne doivent pas être reçus au cours de négociations;
- doivent être conformes à toutes les lois et à toutes les politiques applicables à l'auteur du cadeau et au destinataire.

**Si vous vous trouvez dans une autre situation pouvant présenter un conflit d'intérêts apparent ou réel, faites appel à Poser une question relative à l'éthique pour obtenir des éclaircissements.**



Nous respectons  
la loi et nos  
politiques.

**intuit.**

# Nous interdisons les opérations d'initiés, y compris les opérations par les membres de la famille et d'autres membres du ménage

Le fait de négocier des actions d'Intuit, ou les actions de fournisseurs ou d'associés, en tirant parti de renseignements qui ne sont pas publics enfreint les lois des États-Unis, des autres pays ainsi que la politique d'Intuit. « Renseignements importants non publics » désigne de l'information qui n'a pas été annoncée publiquement par Intuit et qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importante dans sa décision d'acheter ou de vendre des actions. Vous ne pouvez pas faire des opérations en dehors des périodes de négociation permises définies par la direction d'Intuit en effectuant personnellement des opérations ou en prenant des dispositions pour que des opérations soient effectuées par d'autres personnes en votre nom. Cela signifie que lorsque la période est terminée, vous ne pouvez pas acheter ou vendre d'actions d'Intuit sur les marchés publics et vous ne pouvez pas vendre les actions d'Intuit acquises dans le cadre du régime d'achat d'actions des employés (RAAE), d'actions subalternes ou d'actions obtenues dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions. (L'acquisition d'actions par l'intermédiaire du RAAE, dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions ou l'acquisition d'actions subalternes n'est pas interdite lorsque la période est terminée, mais leur vente l'est.) Et même si nous sommes dans une période de négociation permise, vous ne pouvez pas effectuer des opérations si vous êtes en possession de renseignements importants qui ne sont pas publics.

**Consultez la politique sur les délits d'initié d'Intuit pour en savoir davantage à ce sujet.**

**Si vous avez des questions concernant l'évaluation du degré d'importance de certains renseignements, parlez-en à votre responsable ou faites appel à Poser une question relative à l'éthique.**

# Nous respectons toutes les lois antitrust et sur la concurrence

Nous faisons la promotion d'un marché libre et ouvert pour la vente de nos produits et services et l'acquisition de produits, services et ressources. Ne prenez jamais des mesures qui pourraient restreindre indûment le commerce sur un marché libre. Par exemple, n'acceptez jamais de vous livrer à ce qui suit avec un concurrent réel ou potentiel :

- Convenir avec un concurrent d'augmenter ou de fixer le prix à facturer ou à payer d'un produit ou service.
- Se diviser des marchés, des territoires ou des clients ou limiter des négociations. Par exemple, Intuit ne conviendrait jamais avec un concurrent de s'abstenir de vendre dans une région donnée.
- Définir des conditions de vente, des garanties ou des dispositions contractuelles uniformes.
- Déterminer quelle sera la soumission retenue ou s'organiser pour ne pas se concurrencer entre soumissionnaires.

## **Lorsque vous interagissez avec des concurrents :**

- Agissez toujours de manière indépendante.
- Interdisez-vous d'échanger des renseignements commerciaux sensibles avec des concurrents (par exemple, de l'information sur les prix, les conditions contractuelles ou les marges de profit).
- Ne communiquez pas de renseignements sensibles sur votre ancien employeur et ne demandez pas à un employé de l'information sur un ancien employeur si celui-ci est un concurrent.
- Obtenez toujours des renseignements sur le marché auprès de sources légitimes, telles que des publications, des études publiques, des articles ou des journaux.

Enfin, ne faites jamais de déclarations dans des courriels, des textes, des médias sociaux, des présentations ou ailleurs qui suggèrent à tort que nous avons peu de concurrents, que nous voulons nuire à nos concurrents ou que nous voulons exploiter nos succès à mauvais escient.

## Nous nous conformons aux lois du commerce international

Nous respectons toutes les lois, règles et réglementations concernant l'importation et l'exportation de produits et services, ainsi que les restrictions sur le commerce et les échanges avec certains pays, individus ou entités. Si vous avez des questions sur le commerce international, faites appel à Poser une question relative à l'éthique pour obtenir des éclaircissements.

## Nous n'autorisons ni ne soutenons le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme

Le blanchiment d'argent consiste à dissimuler des avoirs financiers acquis dans le cadre d'une activité illégale ou à utiliser des fonds légitimes pour soutenir une activité criminelle. Le financement d'activités terroristes comprend le financement de terroristes, d'actes terroristes et de groupes terroristes et peut impliquer des produits légaux et illégaux provenant de sources légitimes ou illicites. Nous n'autorisons ni ne soutenons le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.

## Nous interdisons les pots-de-vin et la corruption

Les pots-de-vin ne sont jamais permis. Un pot-de-vin est un paiement, un cadeau ou l'offre d'un bien ayant de la valeur, y compris des repas, des activités de divertissement et des voyages, qui visent à influencer une personne dans sa capacité officielle ou professionnelle, ou à inciter quelqu'un à user de son influence de façon inappropriée. Il est interdit d'inciter quelqu'un à agir illégalement pour favoriser les affaires d'Intuit. Il est strictement interdit à Intuit et à ses sociétés affiliées d'offrir des pots-de-vin. Il est également illégal pour nos partenaires ou agents d'offrir un pot-de-vin.

Intuit s'engage à appliquer rigoureusement les lois et règlements anticorruption en vigueur dans le monde, y compris la

**Consultez la politique anticorruption pour en savoir davantage à ce sujet.**



Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) des États-Unis et les lois applicables des autres pays. Toute personne souhaitant offrir un cadeau, une marque d'hospitalité, un paiement ou un divertissement, quelle qu'en soit la valeur, à un administrateur gouvernemental doit au préalable passer en revue et respecter la politique d'Intuit et, si nécessaire, soumettre une demande d'approbation préalable à Poser une question relative à l'éthique. Rappelez-vous qu'en vertu de la FCPA, les « administrateurs gouvernementaux » peuvent inclure non seulement les administrateurs et les employés du gouvernement ou de leurs agences, mais également les employés de sociétés ou entités détenues ou contrôlées par le gouvernement, les candidats aux postes politiques et les membres de parti, de même que toute personne agissant avec ou au nom de l'une de ces personnes, y compris des membres de la famille.

## Nous respectons les lois relatives aux contributions politiques, au lobbying et aux contrats du gouvernement

Interagir avec les gouvernements est complexe. Outre les lois régissant les cadeaux et les invitations destinés à des administrateurs du gouvernement, de nombreuses lois limitent les contributions politiques. Le Groupe des affaires corporatives d'Intuit doit examiner et approuver toutes les contributions politiques faites au nom de la société. Vous pouvez envoyer des suggestions de contributions politiques, à l'intérieur ou à l'extérieur des États-Unis à Poser une question relative à l'éthique.

Si vous faites des contributions politiques personnelles, veillez à ne jamais lier votre contribution à Intuit, ni à laisser entendre

qu'il s'agit d'une contribution d'Intuit. Les contributions politiques personnelles ne seront pas remboursées par la société.

Vous ne pouvez pas tenter d'influencer des politiciens ou des fonctionnaires sur des lois ou des problèmes particuliers pour le compte d'Intuit, ni sembler représenter Intuit dans des activités de lobbying politique à moins que le Groupe des affaires corporatives ne vous le demande. Si vous rencontrez un politicien ou un influenceur politique pendant votre temps personnel, vous pouvez mentionner Intuit, votre rôle, des renseignements de nature publique et nos valeurs. Toutefois, vous ne pouvez pas discuter de positions de politique d'Intuit sauf si vous avez eu un entretien préalable avec le Groupe des affaires corporatives. Si quelqu'un veut parler d'un enjeu politique et d'Intuit, obtenez leurs coordonnées et dites-leur que notre équipe du Groupe des affaires corporatives fera le suivi. Ensuite, faites parvenir la demande à Poser une question relative à l'éthique.

Les contrats avec des agences gouvernementales sont soumis à des règles et réglementations supplémentaires. Ils nécessitent également une plus grande coordination pour éviter tout conflit d'intérêts.

**Avant de conclure un contrat avec une administration gouvernementale, faites appel à Poser une question relative à l'éthique afin de travailler de concert avec nos équipes des affaires juridiques et corporatives pour que nous saisissons la pleine portée des règlements gouvernementaux particuliers afin d'être en mesure de nous engager à les respecter.**

# Nous protégeons la vie privée, les renseignements confidentiels et les biens de nos clients et de nos employés

Intuit s'engage à être un gardien responsable des données et des renseignements personnels de ses employés, clients, partenaires et actionnaires.

Pour nous aider à respecter cet engagement, vous devez :

- Respecter toutes les politiques de confidentialité, les politiques de sécurité et les normes connexes de l'entreprise.
- Agir de manière responsable lors de la collecte, de l'utilisation et de la protection (et éventuellement de la suppression) des données personnelles et des renseignements que les employés, les clients ou d'autres tiers communiquent à Intuit. Ces renseignements comprennent des noms, adresses électroniques, adresses personnelles, numéros d'identification nationaux, renseignements sur les avantages et données financières.
- S'assurer qu'Intuit a conclu un contrat ou un accord de confidentialité avec des tiers avant de communiquer des renseignements confidentiels ou des secrets commerciaux.
- Traiter les renseignements confidentiels de tiers avec le même soin que les renseignements confidentiels et les secrets commerciaux d'Intuit.

**Consultez la politique de protection des renseignements personnels d'Intuit pour en savoir davantage à ce sujet.**

# Nous respectons les lois sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur

Nous utilisons uniquement des documents protégés par le droit d'auteur assortis des droits et des licences d'utilisation valides.

Vous devez vérifier si Intuit a le droit d'utiliser à l'interne de la musique, des images, des nouvelles et du contenu protégés par des droits d'auteur ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers avant de les utiliser. Vous ne devez pas copier, partager, prêter, revendre, ni transférer de logiciel aux autres employés, à des travailleurs occasionnels ou à d'autres personnes à l'extérieur d'Intuit, sauf si vous en avez l'autorisation en vertu du contrat de licence de logiciel applicable.



Nous  
faisons preuve  
d'intégrité.

**intuit.**

# Nous parlons avec honnêteté, franchise et respect dans les communications publiques

Toute communication externe par les employés d'Intuit ou utilisant le nom d'Intuit peut avoir une incidence sur la marque d'Intuit et sur la confiance des employés actuels et futurs, des associés et des actionnaires à l'égard de l'entreprise. Il est donc important que nous communiquions correctement et que nous demeurions cohérents dans les messages destinés à l'extérieur, en nous efforçant toujours de donner une information complète, juste, précise, à temps et compréhensible dans les communications publiques.

Nous avons désigné des porte-paroles autorisés à discuter publiquement de notre stratégie, de l'information financière et d'autres événements importants. Adressez toutes les demandes des médias, des réseaux sociaux, des actionnaires, de l'industrie, de Wall Street ou d'autres analystes financiers aux Services des communications ou des relations avec les investisseurs de l'entreprise. Toute autre communication externe de la part d'Intuit ou mentionnant le nom d'Intuit doit être autorisée par les Services des communications et votre gestionnaire.

**Consultez la politique d'Intuit sur les réseaux sociaux ou faites appel à Poser une question relative à l'éthique pour obtenir de l'aide ou des réponses.**

# Nous communiquons toujours avec intégrité les renseignements financiers et comptables

Toutes les opérations financières doivent avoir été autorisées par l'autorité compétente et être consignées avec exactitude dans les livres comptables et les dossiers financiers d'Intuit. Les dossiers financiers d'Intuit doivent être conformes aux lois applicables, aux principes comptables généralement reconnus et aux politiques comptables établies de l'entreprise. Tous les employés, y compris la haute direction et les autres employés ayant des responsabilités en matière de communication de l'information financière :

- ne doivent jamais créer d'entrées ou de documents financiers falsifiés, incomplets ou trompeurs;
- ne doivent pas déposer de fonds d'Intuit dans un compte personnel, un compte autre qu'un compte d'entreprise ou autre compte non divulgué ou non déclaré;
- doivent fournir des renseignements exacts, complets, objectifs, en temps opportun et compréhensibles, de sorte que les renseignements et les déclarations publiques d'Intuit soient justes, précis, en temps opportun et compréhensibles. Cela comprend la communication de renseignements aux administrations gouvernementales ou aux organismes de réglementation, tels que la Securities and Exchange Commission ou d'autres communications publiques;
- doivent agir en toute bonne foi sans falsifier de faits importants.
- Signalez immédiatement la situation si vous soupçonnez que des actes répréhensibles, des incohérences ou des violations présumées du présent Code de conduite et d'éthique, aussi minimes soient-ils, se produisent en utilisant les moyens décrits dans le présent document. Notre président-directeur général, notre directeur financier, notre contrôleur et les autres employés d'Intuit ayant des responsabilités en matière d'information financière peuvent également signaler leurs problèmes directement au vice-président de l'audit interne, au chef du contentieux ou au président du comité d'audit.

Pour obtenir plus de renseignements sur les sujets ci-dessus, consultez nos politiques sur le site Insight ou communiquez avec l'une des ressources indiquées ci-dessus. Les renonciations ou les modifications importantes touchant le Code de conduite et d'éthique doivent être préalablement approuvées par le comité d'éthique.

N'oubliez pas d'agir toujours correctement, d'avoir le courage de poser des questions, de prendre la parole et de savoir que l'équipe d'éthique, vos dirigeants et vos responsables des RH sont là pour vous aider.



**intuit**<sup>®</sup>  
powering prosperity